



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 10 avril de l'an 2026

L'an deux mille vingt-six et le 10 avril à 20 heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fernand ROUBICHOU sous la présidence de ROUBICHOU Maxime, Maire en exercice.

Date de convocation et d'affichage : 4 avril 2026

Membres présents : ARNAUD Guillaume, ASNA Nadine, BALESSOU Patrick, CAPPELLA Jérôme, DANJOU Céline, EGEA Maëlis, GACHE Marie-Françoise, HONNORÉ Josiane, PAGLIARINO Christophe, ROUBICHOU Maxime, THOMINOT Robin

Membres en exercice	11
Membres présents	11
Procuration(s)	0
Absent(s)	0
Voix exprimées	11

A donné pouvoir : néant

Absent : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame GACHE Marie-Françoise a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

La séance est déclarée ouverte à 20h02

Monsieur le Maire propose une **MODIFICATION** de l'ordre du jour, à savoir le report du **VOTE DES TAUX POUR 2026** à la suite d'une erreur sur le taux des impôts fonciers prélevés en 2025 : taux non actualisé de leur part qui ne correspond pas aux taux votés.

➔ **ACCEPTÉ** à l'unanimité à main levée

■

■ **DL-2026-13 CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE COMPLÉMENTAIRE**

Il est proposé de créer une nouvelle commission qui aura en charge la gestion du concours des villages fleuris, ainsi que les divers concours et labels auxquels le village pourrait concourir.

Cette commission aura également la charge de réfléchir à l'embellissement du village et à l'amélioration du cadre de vie des Arvignanais comme de leurs invités. Des projets d'études pour la conception de parcours sportifs de santé ou des lieux de rencontre et de repos pourront faire l'objet de réflexions par ladite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE** de créer la commission suivante :

➔ **COMMISSION EMBELLISSEMENT ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE**

La répartition des membres de cette commission est **ÉTABLIE** comme ci-dessous :

ROUBICHOU Maxime, PAGLIARINO Christophe, HONNORE Josiane, ASNA Nadine, DANJOU Céline, EGEA Maëlis, GACHE Marie-Françoise et THOMINOT Robin.

■

■ **DL-2026-14 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHÉSION AU SDIAU**

Monsieur le Maire appelle le Conseil à délibérer sur les points suivants :

- Valider la signature du renouvellement de la convention visant à fixer les modalités organisationnelles, administratives, juridiques, techniques et financières de la prestation assurée par le SDIAU.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ce renouvellement de convention d'adhésion au SDIAU dont le projet est annexé à la présente délibération.
- Prévoir les crédits correspondants à cette prestation au chapitre concerné du budget de la collectivité.

APPROUVÉ à l'unanimité.

■

■ **DL-2026-15 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE – Exercice 2025**

Monsieur le Maire **RAPPELLE** l'assemblée que depuis l'exercice 2024, le Compte Financier Unique est devenu la nouvelle présentation de nos comptes ;

Vu la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ariège ;

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		223 563.12	156 859.55		156 859.55	223 563.12
Opérations exercice	182 124.50	238 667.87	107 711.05	231 846.75	289 835.55	470 514.62
Total	182 124.50	462 230.99	264 570.60	231 846.75	446 695.10	694 077.74
Résultat de clôture		280 106.49	32 723.85			247 382.64
Restes à réaliser				11 887.00		11 887.00
Total cumulé		280 106.49	32 723.85	11 887.00		259 269.64
Résultat définitif		280 106.49	20 836.85			259 269.64

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote, les suffrages exprimés seront donc au nombre de 10 et la Présidence est momentanément prise par la benjamine de l'assemblée, à savoir, la Conseillère Maëlis EGEA

Le Conseil Municipal délibère pour le Compte Financier Unique.

ADOPTÉ à l'unanimité

■ **DL-2026-16 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Après avoir entendu et voté le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 présenté par Monsieur le Maire ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 ;

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002) Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	223 563,12
	104 000,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	56 543,37
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	300 719,67
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	280 106,49
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. (- 1068)	20 836,85
Solde disponible affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	259 269,64
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité (11 voix POUR) d'affecter le résultat sur le Budget Primitif 2026.

■

■ **DL-2026-17 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire fait état des nombreuses sollicitations par courrier pour les demandes de subventions concernant l'exercice 2026.

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations communales suivantes :

Associations	Pour rappel attribution 2025	Attribution 2026
Comité des Fêtes d'Arvigna	3 000 + sdf	3 000 + sdf
Association Histoire et Patrimoine d'Arvigna	400 + sdf	500 + sdf
ACCA d'Arvigna (chasse)	150 + sdf	200 + sdf

AAPPMA du Douctouyre (pêche)	200	200
FNACA	50	50 + sdf
5 ^{ème} Compagnie du 1 ^{er} RCP	sdf	sdf
Association Football Club Coussa Hers	100	100
Club des Aînés de la Vallée de l'Hers	150 + sdf	150 + sdf
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Pamiers	150 + sdf	150 + sdf
Amicale de la Basse et Haute Ariège (Gendarmerie)	150 + sdf	150 + sdf
Association La Tribu Ariégeoise		150 + sdf
IPA Ariège (Police)	0 + sdf	100 + sdf
Association Au Cœur d'Arvigna	250 + sdf	250 + sdf
APE du RPI Saint Amadou / Les Pujols		100

Monsieur le Maire rappelle que les subventions seront versées après présentation et vérification des comptes rendus moraux et financiers de chacun des bénéficiaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité (11 voix POUR) la répartition des subventions pour l'année 2026 de la façon citée ci-dessus.

■

■ **DL-2026-18 ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION AU FUH**

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 337.00 € au titre du Fond Unique de l'Habitat (FUH) de l'Ariège, géré par la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (11 voix POUR) le versement de la somme de 337.00 € pour l'année 2026 au titre du FUH.

■

■ **DL-2026-13 ATTRIBUTION DE LA CONTRIBUTION AU CLIC Ariège**

Monsieur le Maire **INFORME** le Conseil que depuis de nombreuses années le Conseil Départemental de l'Ariège a délégué au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC), par convention, l'évaluation de la qualité de la mise en œuvre du plan d'aide Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), son suivi et son adaptation si nécessaire.

Il s'agit d'un dispositif gratuit de proximité et un centre de ressources et d'information. Pour la première fois, Monsieur le Maire souhaite soutenir ces CLIC en répondant à leur sollicitation financière. Celle-ci s'appuie sur la population communale par tranche d'âge et un montant par personnes concernées.

Ainsi pour notre collectivité, nous comptons 70 administrés âgés de 60 ans et plus, la contribution s'élevant à 1,5 € par personne, la demande est de 105 € pour l'année 2026.

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la somme de 105 € en faveur du CLIC de l'Ariège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité (11 voix POUR) le versement de la somme de 105 € pour l'année 2026 au CLIC de l'Ariège.

■

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

■ DOB 2026

Monsieur le Maire présente la proposition de budget 2026, apportant toute information aux nouveaux conseillers élus.

■ Proposition des Taux 2026

Monsieur le Maire propose une simulation de vote des taux 2026.

■ Permanence des élus

Monsieur le Maire rappelle la permanence des élus en Mairie le lundi matin de 10h à 12h, et invite les conseillers disponibles à y participer.

■

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée,
Nous sommes le **10 avril 2026, il est 22 heures 35 minutes.**

La secrétaire de séance,

Le Président,

Original signé

Original signé

Marie-Françoise GACHE

Maxime ROUBICHOU
Maire d'Arvigna